



Le Service du contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde a déclaré avoir reçu ce document le

12 AOUT 2021

Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Service foncier  
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

## ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1097

Du 5 août 2021

**OBJET :** Bordeaux - Modification du plan d'alignement de la rue du Docteur Finlay - Approbation

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R. 141-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

**Vu** le plan d'alignement de la rue du Docteur Finlay approuvé le 5 avril 1954 ;

**Vu** la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle territorial de Bordeaux à l'effet de signer les décisions visant à approuver les plans d'alignement, à les modifier, à les abroger ;

**Vu** l'arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d'ouvrir une enquête publique ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d'alignement sur la commune de Bordeaux ;

**Vu** le rapport d'enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du 6 juillet 2021 ;

**Considérant** que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement.

**Considérant** que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

**Considérant** qu'une enquête publique ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021 s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Finlay, aux fins de rendre ce plan cohérent avec le programme de renouvellement urbain du quartier du Grand Parc et avec les aménagements de la Clinique Bordeaux nord ;

**Considérant** que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la Commissaire enquêtrice ; qu'aucune des contributions du public lors de cette enquête ne concernait la modification du plan d'alignement de la rue du Docteur Finlay ;

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue du Docteur Finlay à Bordeaux ci-annexé.

**Article 2 :** Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 3 :** Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole  
le **10 AOUT 2021**

pour le Président et par délégation,

Claire Vendé  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

TABLEAU DES COORDONNEES

POINTS D'ALIGNEMENT		
N°	X	Y
1	1417018.94	4191066.26
2	1416975.92	4191049.61
3	1417019.91	4191063.11
4	1416984.46	4191050.43
5	1417041.29	4191064.72
6	1417061.96	4191055.59
7	1417060.88	4191065.98
8	1417094.02	4191057.85
9	1417079.01	4191067.18
10	1417129.65	4191063.60
11	1417104.19	4191068.81
12	1417184.42	4191081.26
13	1417114.14	4191069.72
14	1417185.44	4191057.07
15	1417176.76	4191073.90
16	1417181.45	4191052.69
17	1417193.37	4191075.08
18	1417187.19	4191043.78
19	1417207.55	4191075.63
20	1417188.02	4191044.30
21	1417219.85	4191076.57
22	1417195.40	4191048.80
23	1417220.13	4191073.60
24	1417212.51	4191059.05
25	1417250.54	4191073.20
26	1417216.83	4191069.43
27	1417250.49	4191078.22
28	1417271.03	4191064.06
29	1417265.00	4191078.96
30	1417280.19	4191059.34
31	1417272.46	4191079.31
33	1417283.69	4191080.05
35	1417291.28	4191067.05



DIRECTION GENERALE NUMERIQUE  
ET SYSTEMES D'INFORMATION

DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE  
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

**RUE DU DOCTEUR FINLAY**

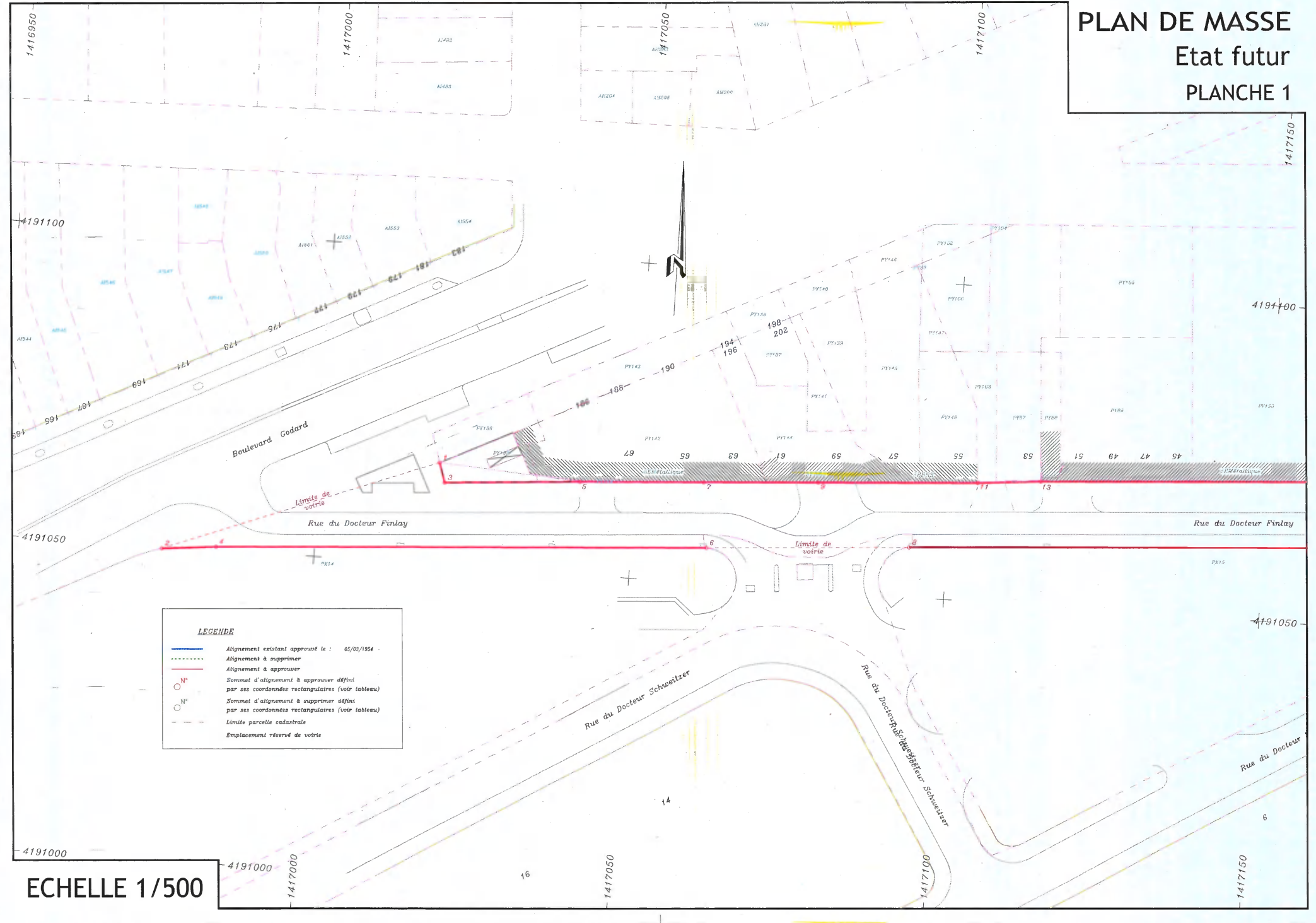
Partie comprise entre  
Boulevard GODARD  
et  
Rue Francois LEVEQUE

**PLAN D'ALIGNEMENT**  
ETAT FUTUR

<p>NUMERO DE CLASSEMENT <b>9507</b></p>	<p><u>MODIFICATIONS</u></p>	<p>D.I.C PROJETEUR : Justino DA COSTA</p>
<p>DRESSE LE : 15/04/2021 PAR : D.I.C.  Service Topographie Centre de Définition des Alignements therve@bordeaux-metropole.fr  Tél : 05 56 99 84 84 - Poste 28472 Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX</p>		<p>ADMISSION LE : 15/04/2021 LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE Sylvain COSTEMALE</p>
		<p>SERVICE DEMANDEUR : REFERENT : COCHE Eric 633893628 e.cocher@bordeaux-metropole.fr Pôle territorial Bordeaux</p>



# PLAN DE MASSE Etat futur PLANCHE 1

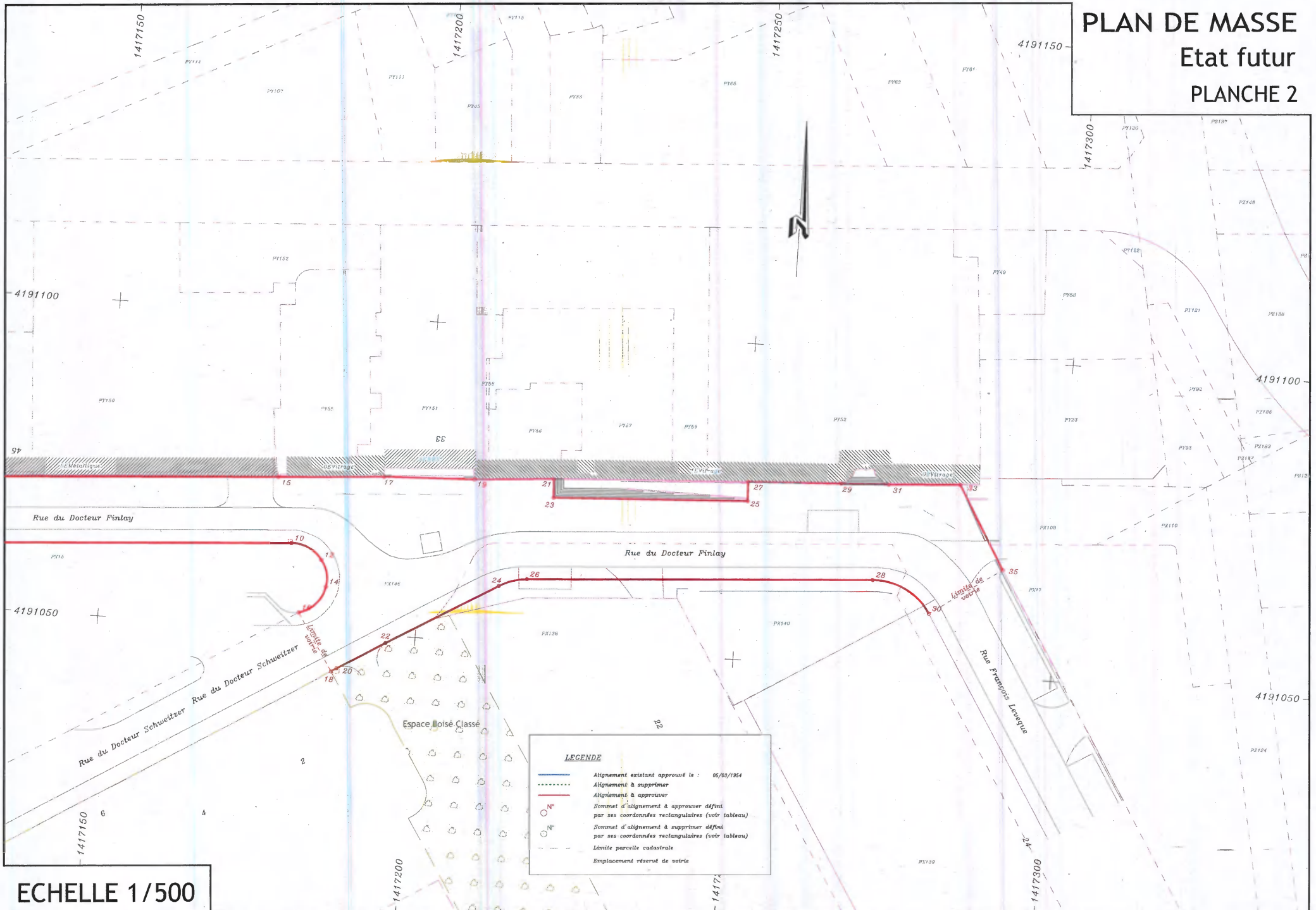


**LEGENDE**

	Alignement existant approuvé le : 05/05/1954
	Alignement à supprimer
	Alignement à approuver
	Sommet d'alignement à approuver défini par ses coordonnées rectangulaires (voir tableaux)
	Sommet d'alignement à supprimer défini par ses coordonnées rectangulaires (voir tableaux)
	Limite parcelle cadastrale
	Emplacement réservé de voirie

ECHELLE 1/500

# PLAN DE MASSE Etat futur PLANCHE 2



**LEGENDE**

	Alignement existant approuvé le : 06/03/1954
	Alignement à supprimer
	Alignement à approuver
	Sommet d'alignement à approuver défini par ses coordonnées rectangulaires (voir tableaux)
	Sommet d'alignement à supprimer défini par ses coordonnées rectangulaires (voir tableaux)
	Limite parcelle cadastrale
	Emplacement réservé de voirie

ECHELLE 1/500

